



Commune de Meroux-Moval

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 24 juin 2026

Le conseil municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 24 juin 2026, à 20h, salle Michel Brouque – Mairie de Meroux-Moval

Membres présents : : Jérémy AUBRY, Emmanuelle BOHL, Adeline DIVOUX-BONVALOT, Noémie DUBOST, Hugo FANJAS, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Sébastien LACAZE, Marie MINGARDO, Danielle MULLER, Claude PARISOT, Jessica RICHERT, Alan ROYER, Rémi TOCHON et Emilie WELKER.

Membres excusés :

Jean-Pierre GODEAU a donné procuration à Stéphane GUYOD
Thierry MANTION a donné procuration à Jérémy AUBRY
Lydie GANET

Membres absents :

Sandrine MAGRIS arrive à 20h15.

Une personne dans le public.

Secrétaire de séance : Emmanuelle BOHL.

L'approbation du compte rendu du conseil municipal du 05.06.2026 est reporté suite non distribution

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

Délibérations

a) Groupement de commandes dispositif signalisation verticale
Les communes qui le souhaitent peuvent adhérer au dispositif de commandes groupées porté par le Conseil Départemental pour avoir des tarifs préférentiels dans le cadre des fournitures et livraison des dispositifs de signalisation verticale permanente et temporaire.
La convention prendra effet quand toutes les communes adhérentes l'auront signé (max au 30.06.2026) jusqu'au 31.12.2030.

Approuvé à l'unanimité

b) Révisions loyers 2026

M. le maire signale qu'il s'agit des logements communaux situés au-dessus de la mairie et de la mairie annexe. Il est proposé de suivre l'évolution de l'IRL (indice de référence des loyers)

1. Appartement au-dessus de la mairie occupé par Mme Magali MALOUVET : passe de 374,33€ mensuel à 377,39€ au 1^{er} juillet 2026
2. Appartement au-dessus de la mairie occupé par M. Daniel ANDREOLLI : passe de 310,72€ mensuel à 313,17€ au 01 juillet 2026
3. Appartement au-dessus de l'école occupé par Mme GALOVIC : passe de 490€ à 499, 86€
4. Appartement au-dessus de la mairie annexe occupé par M. DUVAL : passe de 545€ à 549,30€

Approuvé à l'unanimité

c) Tarifs séjour ados juillet 26

Le séjour ados (16 jeunes de 11/17ans) se déroulera du 27 au 31 juillet dans un gîte dans le Jura à Bief du Fourg

Transport avec 2 véhicules 9 places, repas gérés par les ados, animations, activités, visites de sites caractéristiques...

Des aides au financement de ces séjours ont été obtenus avec implication des ados (diverses actions en cours d'année, subvention CAF, participation de l'Apemms)

Participation communale : 30€ /enfant

Au final le tarif à charge pour les familles/enfant est de 225 € (tarif réduit de 50€ à partir du 2ème enfant)

Les familles ont la possibilité de payer en deux fois

Approuvé à l'unanimité

d) Rétrocession Néolia -lotissement de la Praie

Afin d'établir correctement la domanialité publique, la collectivité doit acquérir certaines parcelles dans le cadre du plan de régulation des délaissés initié par la DGFIP et dans celui du SIG (système d'information géographique) GBCA.

Il s'agit notamment des délaissés inhérents à la création/construction du lotissement de la Praie.

Néolia propose une rétrocession à l'euro symbolique auquel s'ajouteront 175 € de frais de notaire.

Approuvé à l'unanimité

e) Taxe sur la publicité extérieure (TPE)

La taxe locale sur la publicité extérieure s'applique à toute enseigne, pré-enseigne ou publicité extérieure de + de 12m² visible depuis l'espace publique.

La TPE actuellement en vigueur pour les communes GBCA prendra fin en décembre 2026. Il s'agit donc de procéder à son actualisation selon le taux de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Approuvé à l'unanimité

f) Créations des comités communaux – responsables

M. Le maire rappelle que 6 comités thématiques ont été créés afin qu'élus et administrés puissent partager des idées, des compétences et des expériences afin d'envisager tous ensemble des projets et manifestations communaux.

Sont proposés comme responsable de ces comités :

M. Christophe Henny pour le comité travaux, voirie et patrimoine

M. Christophe Henny pour le comité cadre de vie, nature et forêt

Mme Dubost Noémie pour le comité solidaire et intergénérationnel

Mme Dubost Noémie et Mme Jessica RICHERT pour le comité jeunesse et Conseil Municipal des Jeunes

Mme Bohl Emmanuelle pour le comité communication

Mme Magris Sandrine pour le comité embellissement et fleurissement

Approuvé à l'unanimité

Informations

g) Leche league

La Leche League (qui signifie littéralement "*La Ligue du Lait*" en mélangeant l'espagnol et l'anglais) est une association internationale créée en 1956.

Son but principal est d'aider et soutenir les femmes qui souhaitent allaiter leur bébé.

Voici comment elle fonctionne en 3 points clés :

- Le soutien de mère à mère : C'est la base de l'association. Les conseils ne viennent pas de médecins, mais d'autres mamans (appelées "animatrices") qui ont elles-mêmes de l'expérience avec l'allaitement et qui ont été formées pour aider bénévolement.
- Le partage d'informations : L'association organise des réunions mensuelles gratuites : information et de partage sur l'allaitement et le maternage : tient des permanences téléphoniques et propose des supports papier pour répondre aux questions pratiques (la reprise du travail, la diversification alimentaire, la douleur, etc.).
- La promotion du maternage : En plus du lait maternel, elle encourage une éducation proche du bébé, basée sur l'écoute de ses besoins, le contact et la bienveillance (comme le portage en écharpe, par exemple).

Mme Eva Humair, membre de l'association Leche League France nous a contacté afin d'obtenir un prêt de salle une fois/mois dans le cadre des réunions.

Ce projet a retenu notre attention notamment dans les salles de la mairie annexe (proximité MAM, deux pièces distinctes pour accueil mères/enfants, point d'eau et toilette+ existence d'un extérieur végétalisé).

Début en septembre, probablement sur les jeudis matin. (1 */mois)

h) Passage villes et villages fleuris

Cette année deux passages auront lieu le 7 (région) et 20 juillet (département) dans notre commune. Le jury départemental de fleurissement est le premier échelon officiel du célèbre label national « Villes et Villages Fleuris ».

Son rôle a profondément évolué : aujourd'hui, il ne s'intéresse plus seulement aux fleurs, mais plus globalement au cadre de vie, à la biodiversité et à l'aménagement des espaces publics.

Voici comment il fonctionne et à quoi il sert :

1. Les missions principales

- Accompagner les communes : C'est un jury de conseil et de pédagogie. Il aide les villages et les villes qui débutent dans la démarche à structurer leur projet environnemental et paysager.
- Sélectionner pour la 1ère fleur : Le jury départemental n'attribue pas directement les fameuses « Fleurs » (ce rôle est réservé au jury régional). En revanche, il repère et présélectionne les communes prêtes à obtenir leur première fleur. Il valide leur dossier et les propose au niveau supérieur ou au maintien pour l'année suivante.
- Organiser le concours des particuliers : Très souvent, ce jury gère aussi le palmarès départemental des « Maisons fleuries » pour récompenser les efforts des habitants (jardins, balcons, potagers).

2. Qui compose ce jury ?

Le jury est constitué d'une équipe pluridisciplinaire d'experts bénévoles ou professionnels :

- Des paysagistes, architectes ou horticulteurs.
- Des responsables d'espaces verts de collectivités.
- Des représentants du Conseil départemental ou régional et des agences de tourisme locales.
- Des élus locaux.

3. Les critères d'évaluation (Au-delà du fleurissement)

Le fleurissement "pur" (plantes à massifs, jardinières) ne représente désormais qu'environ 30 % de la note. Le jury analyse une démarche beaucoup plus globale :

- La transition écologique : Économie d'eau (choix de plantes vivaces moins gourmandes), zéro phyto (aucun pesticide), mise en place de paillage, gestion différenciée des espaces.
- Le patrimoine végétal : Entretien et renouvellement des arbres, intégration des arbustes.
- La qualité de l'espace public : Propreté des rues, mise en valeur du patrimoine bâti, mobilier urbain, effacement des réseaux électriques.
- L'implication citoyenne : Sensibilisation des écoles, participation des habitants et animations autour de la nature.

4. Comment se passe la visite ?

Le jury se déplace généralement au début de l'été. La commune lui prépare un dossier papier et organise un parcours de visite. Pendant la tournée, le jury évalue les réalisations sur le terrain, écoute les contraintes de l'équipe municipale et rend un rapport détaillé listant les points forts et les axes d'amélioration.

i) Recensement population 2027

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les 5 ans pour l'ensemble de la population de la commune.

Il se déroulera à Meroux-Moval du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2027

j) Education

Pour la rentrée prochaine effectifs prévus : 15 CP, 14 CE1, 22CE2, 12CM1 et 10CM2 soit un total de 73 élèves.

Les trois enseignantes titulaires restent en poste sur les mêmes jours et même nombre d'heures. A ce jour, l'enseignante qui complète Mme Tollini sur deux jours et celle qui décharge Mme Ganzer n'ont pas encore été nommées.

Les enseignantes ont pu nommer leur satisfaction quant au partenariat et aux liens avec le périscolaire et les élus.

Elles sont également satisfaites de leurs conditions de travail.

k) Voyage des aînés

Cette année il aura lieu le jeudi 1^{er} octobre dans les Vosges (visite de la confiserie la Bressaude, déjeuner dans une auberge Vosgienne et promenade en bateau sur le lac de Gérardmer).

Questions diverses

- Des questions ont été soulevées par M. Manton en préalable du conseil. Aux vues de son absence, les réponses sont différées au prochain conseil municipal
- Rémi Tochon interpelle les membres du CM autour de la climatisation des salles de classe et de la végétalisation de la cour de l'école. Ces sujets seront réabordés dans le cadre d'un groupe de travail

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22 heures**.